

Critères d'éligibilités

Pour obtenir la subvention de la CCPO, il faut :

- Habiter sur les communes de la CCPO : Chaponnay, Communay, Saint-Symphorien d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Marennes et Ternay ;
- Acheter un piège a moustique tigre spécialement conçu pour l'extérieur (jardins ou terrasses/balcons) ;

Les types de pièges suivants ne seront pas subventionnés :



- o Pièges qui fonctionnent avec des insecticides ou des pesticides ;
- o Pièges qui ne fonctionnent qu'en intérieur ;
- o Pièges de type tapettes électriques à insectes, prises électriques anti-moustique et lampes anti-insectes.

Il est ici précisé que chaque foyer, identifié à la même adresse, ne pourra bénéficier que d'une seule participation.

Durée du dispositif

Il est possible de demander une subvention **du 28 mars 2023 au 30 novembre 2023**.



- o Les pièges pouvant bénéficier de la subvention doivent être acquis à compter du 28 mars 2023 ;
- o La date limite pour déposer une demande est fixée au 30 novembre 2023.

Type d'aide

Une **subvention de 15 €** pour l'achat de pièges à moustique tigre, peu importe le prix d'acquisition des pièges. Cependant, le montant de l'achat des pièges (hors cartouche) doit être à minima de 20 €.

Dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'opération.

Composition du dossier

- Formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé ;
- Justificatif domicile de moins de 3 mois (ex. : facture électricité, eau, gaz, facture de téléphone fixe, mobile, ou de forfait/box d'accès à Internet, avis d'imposition ou de non-imposition, justificatif de la taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation, ...)
- Copie de la facture acquittée, libellée à son nom propre avec date d'achat à compter du 28 mars 2023 (**pas de ticket de caisse**) ;
- RIB libellé au nom du demandeur pour effectuer le virement de la subvention.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement des enveloppes financières dédiées à ce projet.

Le formulaire et les pièces justificatives sont à retourner à la CCPO sur place ou par courrier au **1 rue du Stade 69360 SAINT-SYMPHORIEN D'OZON**, ou par mail à l'adresse suivante : **ccpo@pays-ozon.com**.

PIEGES A MOUSTIQUES TIGRES – Dispositif 2023

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION (à retourner)

Identification du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Caractéristique du dispositif de lutte contre le moustique tigre

Marque et modèle de piège :

Nom du fournisseur (magasin, site internet, ...) :

Date d'achat* :

** Vous devez présenter une preuve d'achat (facture à votre nom). Seuls les pièges achetés à partir du 28 mars 2023 sont éligibles à la subvention.*

Engagement du demandeur

En signant ce formulaire, le bénéficiaire certifie l'exactitude des informations transmises dans le dossier et s'engage à installer le dispositif acquis et bénéficiant d'une subvention.

Signature du demandeur :

Date :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

- Numéro du dossier de subvention :
- Date de réception du formulaire :
- Documents à fournir :
 - Formulaire de demande de subvention
 - Justificatif domicile
 - Copie de la facture acquittée
 - RIB
 - Dossier complet
- Subvention accordée : Oui Non
- Observations :

En vertu de l'article 12 du Règlement général sur la protection des données – RGPD concernant la transparence des informations et des communications et modalités de l'exercice des droits de la personne concernée, toute personne peut exercer son droit d'accès sur les données qui la concernent.

Les données personnelles contenues dans le dossier sont communiquées uniquement qu'aux Services financiers pour le traitement de la demande. Durée de conservation : Votre demande de subvention sera conservée pour une durée de 5 ans.